

LE PROGRAMME

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des stagiaires et à l'analyse de leur perception des dangers de la route.

Son but : **améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques** au moment où les stagiaires acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

D'une durée de **7 heures sur une journée**, elle est composée de :

- un module visant à **améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes**;
- un module visant à **rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables**.

REDUCTION DU DELAIS PROBATOIRE

- **2 ANS** en cas de permis obtenu dans le cadre d'une formation traditionnelle (**au lieu de 3 ans**),
- **1 AN ET 6 MOIS** en cas de permis obtenu dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (**au lieu de 2 ans**).

LES CONDITIONS

- avoir obtenu le permis de conduire il y a minimum 6 mois et maximum 12 mois.
- n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à un retrait de points avant la formation et jusqu'à l'obtention des points.